

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles 85, 86 et 87 de la loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **20 avril 2004 à 20 heures** à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – ~~deuxième~~ – troisième convocation.

Nouvelle Loi Communale

ART. 85. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an.

ART. 86. Le conseil est convoqué par le collège des bourgmestre et échevins.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège des bourgmestre et échevins est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART. 87 §1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article 90, alinéa 3...

ART. 88. Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil.

La Séance est ouverte et close par le président.

- 1° Procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêté de police : ratification
- 3° Acquisition des fournitures classiques pour l'année scolaire 2004-2005 : décisions
- 4° Accueil extrascolaire : composition de la commission communale de l'accueil – règlement d'ordre intérieur – tarification : décisions
- 5° Zone de police : budget 2004 : approbation
- 6° Fabriques d'église : compte 2003 : avis
- 7° Concession particulière entre la région wallonne et la commune en vue de constituer une infrastructure de tourisme fluvial : décision
- 8° Programme communal de développement rural : rapport annuel 2003 sur l'état d'avancement de l'opération
- 9° Plan de développement rural Maredret : village de l'artisanat : travaux de transformation et équipement de la maison des artisans : décisions
- 10° Plan Zen : propreté publique : acquisition d'une balayeuse : décisions
- 11° Plan Zen : éclairage public : fourniture de luminaires et de supports pour l'éclairage public de la rue de Rouillon à Bioul et de ses abords : décisions
- 12° Lotissement communal A l'Agauche à Bioul – travaux de voirie et d'égoûtage : décisions
- 13° Restauration de la toiture de l'église d'Annevoie : désignation d'un coordinateur projet et réalisation : décisions
- 14° Création d'un parking à Maredret : dossier de candidature S.A.E.D : décisions
- 15° Acquisition de mobilier scolaire pour la nouvelle école de Denée : rectification du cahier des charges : décision
- 16° Création d'une voirie rue de Sommière à Haut-Le-Wastia : décision
- 17° Transactions immobilières : décisions
- 18° Enseignement : année scolaire 2004-2005 : déclaration de vacance d'emplois : ratification

A HUIS CLOS :

- 19° Personnel de Fabrique d'église : fin de contrat – nomination : avis
- 20° Personnel communal : démission : acceptation
- 21° Personnel enseignant : démission : acceptation
- 22° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification
- 23° asbl Salle d'Anjou à Denée : garantie bancaire : décision

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire Communale,
F. SEPTON

Le Bourgmestre,
L. PIETTE